

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(À n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 478 045

A3

**DEMANDE
DE CERTIFICAT D'UTILITÉ**

(21) **N° 81 04827**

(54) Dispositif à vis transporteuse pour l'alimentation de vis transporteuses verticales.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). **B 65 G 33/32.**

(22) Date de dépôt..... 11 mars 1981.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée : *Italie, 14 mars 1980, n° 21 168 B/80.*

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 38 du 18-9-1981.

(71) Déposant : Société dite : LIBRA SA, résidant en République de San Marino.

(72) Invention de : Alfredo Brandi.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Bonnet-Thirion et G. Foldés,
95, bd Beaumarchais, 75003 Paris.

L'invention concerne un dispositif à vis transporteuses perfectionné destiné à effectuer une alimentation particulièrement efficace et rationnelle des vis transporteuses verticales destinées au transport de matières pâteuses et pulvérulentes.

5 On connaît déjà divers dispositifs d'alimentation de vis transporteuses verticales, parmi lesquels des dispositifs à vis transporteuse horizontale alimentés en matière à transporter par une trémie qui se décharge sur une ouverture de l'enveloppe de la vis transporteuse.

10 Dans les réalisations déjà connues de ces dispositifs à vis transporteuse horizontale, on s'est toujours plaint des inconvénients faisant obstacle à l'afflux de la matière transportée à l'intérieur de la vis transporteuse du dispositif lui-même et/ou d'une amenée de la matière transportée en 15 position non centrée sur l'axe de la vis transporteuse verticale à alimenter.

Ces inconvénients - qui ont une incidence négative sur le rendement et sur la continuité du transport et donc sur son efficacité - dépendent essentiellement de la présence de supports de l'arbre du dispositif à vis transporteuse, placés à proximité de l'extrémité de ce dispositif du côté de la vis transporteuse verticale à alimenter ou dans une position intermédiaire à l'intérieur du dispositif.

Grâce à l'invention, ces inconvénients sont éliminés efficacement et complètement grâce au fait que l'arbre du dispositif à vis transporteuse horizontale d'alimentation d'une vis transporteuse verticale est supporté en porte-à-faux entièrement à l'endroit de l'extrémité du dispositif opposée à la vis transporteuse verticale à alimenter.

30 L'invention est illustrée à titre d'exemple par la figure unique du dessin annexé qui montre en coupe axiale une partie de la vis transporteuse verticale à alimenter et de tout le dispositif à vis transporteuse d'alimentation.

Comme le montre le dessin, une vis transporteuse verticale 1 est alimentée en matière M contenue dans une trémie 2, par l'intermédiaire d'un dispositif d'alimentation 3 à vis transporteuse horizontale. A cet effet, la trémie 2 s'ouvre au fond par une ouverture supérieure 5 de l'enveloppe du dis-

positif dont l'extrémité est reliée à son tour, par l'intermédiaire de brides d'attache 6, à une ouverture latérale 8 de l'enveloppe 7 de la vis transporteuse verticale 1.

Selon l'invention, la vis transporteuse horizontale qui 5 constitue la partie essentielle du dispositif d'alimentation 3 comprend un arbre 9 avec vis 10, entraîné par un moteur 11 par l'intermédiaire d'une transmission 12. Toujours selon l'invention, l'arbre 9 est supporté uniquement à l'endroit de son extrémité opposée à la vis transporteuse verticale. Cela 10 est obtenu grâce à une paire de supports 13 et 14 conçus pour créer un appui suffisant pour garantir le soutien de l'arbre 9 en porte-à-faux.

Avec cette disposition, l'aménée de la matière de la trémie 2 à la vis transporteuse verticale 1 s'effectue sans que 15 l'afflux de matière puisse être entravé en aucune façon, ainsi qu'il est d'ailleurs bien évident par le dessin. Cette même disposition permet évidemment d'alimenter parfaitement dans l'axe la vis transporteuse verticale.

REVENDICATION

Dispositif à vis transporteuse horizontale pour l'alimentation d'une vis transporteuse verticale servant à transporter des matières pâteuses ou pulvérulentes, caractérisé par le fait que l'arbre (9) du dispositif à vis transporteuse horizontale (3) est supporté en porte-à-faux, entièrement à l'endroit de l'extrémité du dispositif opposée à la vis transporteuse verticale (1) à alimenter.

